CHAMONIX-MONT-BLANC

République Française

COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

Absents : 0

Le Lundi 14 Septembre 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni au Majestic, salle Michel PAYOT.

Etaient présents :

M. François-Xavier LAFFIN, M. Olivier NAU, Mme Isabelle COLLE, Mme Danielle DUCROZ, Mme Nathalie GEX, M. Arnaud GUYON, Mme Blandine WARTEL, M. Laurent BILKE, M. Jed HAMDI, Mme Elodie ACHENDRACHER, M. Gabriel RAVANEL, Mme Elise BACHELARD, M. Gaspard TERRAY, M. Laurent DA CUNHA, Mme Valérie PUYMARTIN, Mme Myriam BORIC, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Stella BLANC PAQUE, Mme Rachel SCOTT, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Sophie PERSYN.

Absent(e)s représenté(e)s :

- Mme Pauline VAILLARD donne pouvoir à Mme Elodie ACHENDRACHER,
- M. Stéphane BOZON donne pouvoir à M. Arnaud GUYON,
- M. Joël DIDILLON donne pouvoir à M. Gabriel RAVANEL,
- M. Jérôme LEBREC donne pouvoir à M. Olivier NAU,
- Mme Isabelle MATILLAT donne pouvoir à M. François-Xavier LAFFIN du point 1 au point 4,
- M. Quentin IGLESIS donne pouvoir à Mme Valérie PUYMARTIN à compter du point 11,
- M. Jonathan CHIHI-RAVANEL donne pouvoir à Mme Elisabeth ALVARINAS,
- M. Jonas DEVOUASSOUX donne pouvoir à M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN du point 15 au point 34, à l'exception du point 18.

Secrétaire de séance : M. Olivier NAU.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant, tout d'abord, rendre hommage à plusieurs personnalités récemment disparues.

Il rappelle la mémoire du guide Thierry Renault, décédé dans un accident d'escalade le 6 septembre dernier. Les hommages qui lui sont rendus sont à la hauteur de sa réputation. Thierry Renault était l'un des meilleurs grimpeurs français, un pionnier à la fois discret et audacieux. M. le Maire adresse, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à sa famille, à ses proches ainsi qu'à la Compagnie des Guides, qui tient actuellement une veillée à la Maison de la Montagne.

Il rend également hommage à l'ancien Premier ministre Édouard Balladur, Chamoniard d'adoption, décédé le 31 août dernier. De 1968 à 1980, celui-ci a présidé la Société du tunnel du Mont-Blanc, devenue par la suite l'ATMB. Il était également un habitué, avec son épouse Marie-Josèphe, de la Fête des Guides. M. le Maire indique que le Conseil Municipal de Chamonix-Mont-Blanc souhaite saluer la mémoire de ce grand serviteur de l'État.

Toutes les pensées du Conseil vont également à la famille et aux proches de Florian Cuinet, fidèle porte-drapeau lors des cérémonies patriotiques, décédé le 10 septembre à l'âge de 82 ans.

M. le Maire revient ensuite sur la saison estivale, qui a connu une forte activité dans la vallée, avec notamment la semaine de l'UTMB comme point d'orgue. Il félicite l'ensemble des participantes et participants et adresse ses félicitations à l'organisation, qui a permis le succès de cette nouvelle édition.

Il rappelle toutefois avoir eu l'occasion d'expliquer à plusieurs reprises dans les médias que la Commune doit désormais s'interroger sur sa capacité à accueillir des événements de cette ampleur dans de bonnes conditions. La Municipalité est convaincue de la nécessité de réduire la dimension de cet événement et son impact sur les Chamoniards.

Un travail a ainsi été engagé, avec la famille Poletti, autour de trois piliers : le volet sportif, en travaillant notamment avec les coureurs et sur les pratiques du trail ; le volet commercial, compte tenu de la saturation de l'espace public et privé par les marques ; et enfin le volet relatif aux flux de visiteurs.

Une fois le bilan de cette édition établi, la Commune poursuivra ce travail étroit avec les organisateurs en vue de l'édition 2027. Cette année sera particulière en raison du calendrier des Championnats du monde de cyclisme en Haute-Savoie. Elle devra également constituer une occasion d'innover et de faire avancer une volonté commune : permettre aux Chamoniards de renouer avec cette compétition et de l'apprécier à nouveau pleinement.

M. le Maire évoque ensuite la visite officielle de Marina Ferrari, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, dans la commune. Celle-ci a notamment donné le départ de l'UTMB. M. le Maire indique avoir pu échanger brièvement avec Mme la Ministre et M. le Préfet sur plusieurs enjeux importants pour le territoire : la réhabilitation du centre sportif, la rénovation intégrale de la patinoire, les diplômes nationaux à la Cité éducative ainsi que l'organisation des Jeux Olympiques Alpes 2030.

M. le Maire a ensuite participé, avec Mme la Ministre, à la cérémonie de remise des diplômes de guides de haute montagne à l'ENSA-ENSM et a salué la nouvelle promotion de 50 professionnels, dont trois femmes. Au nom du Conseil Municipal, il adresse à nouveau ses félicitations à Salomé Candela, Valentine Fabre et Sophie Jacob.

M. le Maire revient ensuite sur la rentrée scolaire, qui s'est très bien déroulée dans les cinq écoles de Chamonix-Mont-Blanc, ainsi qu'au collège et au lycée. La municipalité a reconduit la distribution des kits scolaires aux écoliers, programme mis en place par l'équipe municipale d'Éric Fournier.

Plusieurs conseillers municipaux ayant interrogé la municipalité sur l'avancement de certains dossiers hérités des précédentes mandatures, M. le Maire souhaite apporter plusieurs précisions.

Concernant la Maison des Artistes, celle-ci a fermé à la fin des vacances scolaires. Le tribunal de commerce doit délibérer sur sa liquidation le 17 septembre prochain. La Commune procède actuellement à un état des lieux financier et matériel du site, avant d'en sécuriser l'accès. M. le Maire précise que l'avenir de la Maison des Artistes en tant qu'équipement municipal reste à construire avec les habitants. Il rappelle que la municipalité s'était engagée à reconstruire ce projet sur des bases saines et solides. Des consultations seront ainsi engagées dans les prochains mois.

Concernant le chantier de l'hôtel Couttet, M. le Maire rappelle que la presse s'est récemment fait l'écho de la décision du Tribunal administratif de Grenoble. Dans son ordonnance du 27 août, celui-ci a suspendu l'application de l'avenant n° 3, à la suite d'un référé introduit par le Préfet de la Haute-Savoie. La Commune prend acte de cette décision. L'avenant n° 2 demeure applicable et rien ne s'oppose donc, à ce stade, à la poursuite du chantier sur cette base. M. le Maire rappelle que, l'année précédente, le groupe politique d'opposition avait alerté l'équipe municipale sur plusieurs points en suspens concernant la légalité de cet avenant. La Commune attend désormais du promoteur des indications sur ses intentions ainsi qu'un nouveau calendrier du chantier, afin de pouvoir ensuite se positionner.

Des élus iront également prochainement à la rencontre des riverains du chantier, qui demeure un point contentieux situé en plein centre-ville.

M. le Maire évoque ensuite une actualité patrimoniale plus positive : le centenaire du Refuge du Requin, inauguré le 11 juillet 1926, qui a été célébré la veille. Situé à 2 516 mètres d'altitude, au-dessus du glacier du Tacul, le refuge constitue un site exceptionnel et particulièrement solide, dans un environnement de haute montagne profondément transformé par le réchauffement climatique. Une trentaine de personnes ont participé à une cérémonie organisée sur place, dans des conditions météorologiques optimales. M. le Maire remercie l'ensemble des participants qui ont contribué à faire de cette journée un moment qui restera longtemps dans les mémoires : Mathilde Lagasse, gardienne du refuge du Requin, Olivier Greber, président de la Compagnie des Guides, ainsi que Simon et Yannick qui ont accompagné le groupe, les anciens gardiens du refuge, Xavier Roseren, député de la 6e circonscription, les randonneuses et grimpeurs ayant rejoint le refuge, ainsi que la Compagnie du Mont-Blanc et le train du Montenvers, qui ont permis de réaliser cette ascension sur la journée.

M. le Maire souligne également la participation active de M. Pierre Michon, nouveau Directeur général des services de Chamonix-Mont-Blanc, présent à ses côtés. Il indique que celui-ci a été immédiatement plongé dans ses nouvelles fonctions, notamment à l'occasion de cette journée à la Mer de Glace, et invite le Conseil Municipal à lui réserver un accueil chaleureux.

Il remercie également M. Cyrille Clarisse, son prédécesseur, pour les années consacrées à la direction des services de la mairie. M. le Maire remercie enfin M. Pierre Michon d'avoir accepté cette mission et lui adresse, au nom du Conseil Municipal, ses vœux de pleine réussite dans ses nouvelles fonctions administratives et professionnelles à Chamonix-Mont-Blanc.

M. Pierre Michon remercie le maire pour son accueil depuis sa prise de fonction le 1er septembre et souligne le caractère chaleureux des premiers échanges avec les élus, les acteurs du territoire et les équipes.

Arrivé à Annecy en 2023 après une expérience dans le Poitou, il exprime sa fierté de rejoindre Chamonix, territoire emblématique à la renommée internationale, et remercie le maire pour sa confiance.

Il précise sa volonté d'inscrire son action dans une posture de service : service du projet porté par la municipalité, des équipes administratives et du territoire. Sa mission est de permettre à l'administration locale de donner le meilleur d'elle-même pour répondre notamment aux enjeux du logement, des flux, du changement climatique et de la gestion des délégations de service public, tout en garantissant la qualité et la continuité du service public au quotidien. Il conclut en indiquant que son arrivée à Chamonix constitue pour lui une nouvelle étape de son engagement professionnel au sein des collectivités territoriales, avec la volonté de mettre son expérience au service du territoire.

M. le Maire remercie une nouvel fois M. Pierre Michon et propose désormais de débuter l'ordre du jour de la séance par l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet 2026.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2026

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juillet est adopté à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

1 / Rapport annuel 2025 de la délégation de service public portant sur la construction et l'exploitation du centre de bien être

M. Laurent BILKE introduit le rapporteur de QC Tqc.

A l'issue de la présentation M. Laurent Bilke souhaite remercier les intervenants et souligne la réussite du site, devenu en quelques années l'un des principaux sites de la vallée. Il salue un résultat remarquable, qui a dépassé les attentes initiales.

Il présente ensuite les principales orientations concernant l'évolution de la délégation de service public (DSP).

En premier lieu, il indique que le contrat devra évoluer afin de sécuriser son cadre juridique et de le remettre en conformité avec les règles applicables aux délégations de service public. Des échanges sont actuellement engagés en ce sens et devraient conduire à la conclusion d'un avenant significatif, permettant de redéfinir et de sécuriser le cadre de la DSP.

Plusieurs points devront notamment faire l'objet d'une attention particulière :

- La mesure de la satisfaction des usagers, qui devra être davantage objectivée et suivie avec un niveau d'exigence renforcé. M. Laurent Bilke rappelle que le site contribue, avec d'autres acteurs, à l'image et à la notoriété de Chamonix. Il apparaît donc important de disposer d'indicateurs précis permettant d'évaluer la satisfaction et la qualité du service rendu.
- Le maintien d'un haut niveau de qualité du service et des investissements, avec la volonté de privilégier la qualité des installations plutôt qu'une logique d'augmentation des capacités. L'objectif est de garantir des équipements performants et au meilleur niveau dans la durée.
- L'évolution de certains paramètres financiers de la délégation, afin de tenir compte des orientations et des objectifs à venir.

M. Laurent Bilke souligne enfin l'importance du dialogue entre les parties dans le cadre d'une délégation de service public. Il se félicite de constater que les échanges sont aujourd'hui engagés sur de bonnes bases.

Il souhaite ainsi savoir si son interlocuteur partage l'objectif de redéfinir de manière significative les contours de la DSP, afin de prendre en compte les évolutions intervenues depuis sa mise en place, de sécuriser le contrat et de garantir, dans la durée, un service de la meilleure qualité possible.

Le représentant de QC TERMES rappelle l'expérience du groupe dans la gestion d'établissements en partenariat avec les collectivités, notamment dans le cadre de concessions et de délégations de service public.

Il souligne l'intérêt d'une collaboration étroite avec la collectivité, la réussite du centre étant directement liée à celle de Chamonix et à l'attractivité du territoire.

QC TERMES confirme enfin sa volonté de poursuivre son engagement à Chamonix sur le long terme, jusqu'à l'échéance prévue en 2041, et de travailler avec la collectivité à la définition des modalités de collaboration pour les années à venir.

Mme Sophie Persyn souhaite prendre la parole et souligne l'importance de replacer la réussite économique de QC TERMES dans une réflexion plus large sur sa contribution au service public et aux enjeux du territoire.

Elle rappelle que les principales préoccupations des habitants concernent notamment le logement, les transports et l'environnement, et s'interroge sur les actions permettant de renforcer l'accès de la population locale à l'établissement. À ce titre, elle relève que les entrées réalisées avec la carte Via cham représentent environ 1,2 % de la fréquentation, et estime qu'une marge de progression existe en matière d'accessibilité pour les habitants.

Elle questionne par ailleurs l'objectif d'augmentation de la fréquentation de l'établissement au regard des enjeux actuels de maîtrise de la fréquentation touristique dans la vallée, ainsi que les conditions économiques de la DSP et le niveau de recettes revenant à la commune.

Elle demande également si des tarifs préférentiels pourraient être proposés aux personnes se rendant à QC TERMES en transports en commun.

Enfin, elle attire l'attention sur la proximité d'une zone humide constituant un site de reproduction pour les amphibiens et souhaite que des actions de sensibilisation, notamment par voie d'affichage au sein de l'établissement, puissent être mises en place lors des périodes de sortie des jeunes amphibiens.

En réponse aux différentes questions, le représentant de QC TERMES rappelle que la réduction accordée aux détenteurs de la carte ViaCham est particulièrement importante à Chamonix et représente près de 50 % du tarif affiché. Il précise que le groupe reste ouvert à toute réflexion avec la collectivité sur les conditions d'accès des habitants.

Concernant la fréquentation, il indique que l'objectif de QC TERMES n'est pas d'accueillir davantage de visiteurs, mais de maintenir le niveau actuel de fréquentation et de privilégier l'amélioration de la qualité de l'expérience proposée. Il précise notamment que la capacité actuelle n'est pas pleinement utilisée et qu'aucune augmentation du nombre de casiers n'est envisagée à ce stade.

S'agissant de la rentabilité du centre, il rappelle que les résultats actuels doivent être appréciés au regard des années précédentes, notamment des périodes de forte baisse d'activité liées à la crise sanitaire. Il indique que l'objectif est désormais de consolider le niveau de performance atteint.

Concernant les transports en commun, QC TERMES se déclare ouvert à échanger avec la municipalité sur la mise en place éventuelle de mesures ou de tarifs incitatifs, dans le cadre des discussions à venir.

Enfin, concernant la sensibilisation à la protection des amphibiens, le représentant indique ne pas avoir eu connaissance de la demande évoquée et se dit disposé à étudier la mise en place d'une communication adaptée au sein de l'établissement, en lien avec la municipalité.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2 / Rapport annuel 2025 des délégations de service public portant sur les domaines skiables de Chamonix et de l'Aiguille du Midi

M. Laurent BILKE introduit le rapporteur de la Compagnie du Mont-Blanc.

A l'issue de la présentation il remercie la Compagnie du Mont-Blanc ainsi que ses équipes pour le travail réalisé sur le domaine skiable et pour les efforts d'investissement engagés.

Il rappelle que les contrats de délégation de service public sont amenés à évoluer afin de tenir compte des circonstances et de préserver les équilibres économiques des délégations, notamment au regard des prochaines échéances concernant certains équipements.

M. Laurent Bilke souligne ensuite l'importance de la politique tarifaire. Il rappelle que les évolutions de tarifs doivent accompagner les investissements réalisés tout en veillant à maintenir l'accessibilité du domaine pour les habitants et un bon rapport qualité-prix, élément important de l'image et de l'attractivité de Chamonix.

Dans cette perspective, il indique que la collectivité souhaite renforcer le dialogue entre le délégant et le délégataire sur la question des tarifs. L'objectif est de disposer, une fois par an, d'une information financière et commerciale complète permettant d'analyser les niveaux de prix, leur incidence éventuelle sur la fréquentation et leur adéquation selon les différentes catégories de clientèle.

Il précise que les tarifs soumis au vote du Conseil Municipal relèvent encore du dispositif actuel, fondé sur deux procédures d'homologation annuelles. Il souhaite que, dès l'année suivante, un nouveau processus de dialogue et d'homologation puisse être mis en place avec la Compagnie du Mont-Blanc, permettant une approche plus régulière et documentée de la politique tarifaire.

M. Antoine Burnet indique que la Compagnie du Mont-Blanc a engagé un travail avec la collectivité afin de renforcer la transparence sur la construction des produits et leur politique tarifaire.

Il rappelle que la tarification repose sur un tarif public de référence, décliné selon les catégories de clientèle et les périodes. Grâce aux outils d'analyse et au développement de la vente en ligne, la Compagnie du Mont-Blanc dispose désormais d'une connaissance plus fine des volumes de vente par produit, période et segment de clientèle, permettant d'adapter les tarifs et de proposer des remises commerciales.

Il précise que cette politique vise notamment à mieux répartir la fréquentation sur l'année, en encourageant la venue des clients et des habitants en dehors des périodes de forte affluence, notamment en début et en fin de saison.

Enfin, M. Antoine Burnet souligne la nécessité de poursuivre le travail avec la collectivité sur la simplification et l'évolution de l'offre tarifaire. La Compagnie du Mont-Blanc commercialisant près de 3 000 produits, des échanges devront être menés dans les prochains mois afin d'identifier les produits et périodes sur lesquels une évolution tarifaire pourrait être envisagée, en vue de la prochaine approbation des tarifs prévue en janvier.

Mme Sophie Persyn interroge la Compagnie du Mont-Blanc sur sa politique de communication et de promotion au regard de l'impact environnemental des déplacements des visiteurs.

Elle souhaite notamment savoir si la Compagnie du Mont-Blanc pourrait privilégier une communication incitant les clients à rejoindre Chamonix sans voiture, en proposant des informations sur les solutions de transport à faible impact carbone. Elle évoque également la possibilité de mettre en place des avantages tarifaires pour les visiteurs arrivant en transports en commun et questionne la pertinence de certaines offres commerciales favorisant des déplacements touristiques longue distance.

M. Mathieu Dechavanne rappelle que la Compagnie du Mont-Blanc est une « entreprise à mission », avec des engagements sociétaux et environnementaux inscrits dans ses statuts et évalués par un comité de mission et un organisme indépendant.

Il souligne les actions engagées en matière de réduction de l'impact environnemental, notamment le recours au carburant HVO pour l'ensemble des dameuses, permettant une réduction importante des émissions de CO_2. Il rappelle également la contribution de la Compagnie du Mont-Blanc au financement du réseau de transport public, à hauteur d'un million d'euros supplémentaires par an dans le cadre de l'avenant signé en 2023.

Concernant la clientèle internationale et la communication, il précise que la Compagnie du Mont-Blanc cherche à favoriser des séjours plus longs plutôt que des visites de courte durée. À ce titre, le partenariat avec l'Ikon Pass est maintenu, notamment parce que les détenteurs de ce pass séjournent en moyenne plusieurs jours dans la vallée. La Compagnie du Mont-Blanc souhaite toutefois renforcer son rôle dans l'accompagnement de ces clientèles afin de favoriser des séjours plus longs et mieux intégrés au territoire.

M. Antoine Burnet poursuit et présente les différentes actions mises en œuvre pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture. La Compagnie du Mont-Blanc prend notamment en charge le coût des trajets ferroviaires entre Le Fayet et la vallée de Chamonix pour les clients détenteurs de certains forfaits, afin de les inciter à rejoindre la vallée en train.

Des réflexions sont également menées avec des acteurs du covoiturage et des transports collectifs afin de proposer des dispositifs incitatifs. La Compagnie du Mont-Blanc travaille par ailleurs avec ses partenaires suisses pour favoriser l'arrivée en train des clientèles internationales.

En matière de promotion, M. Antoine Burnet précise que la Compagnie du Mont-Blanc cible différents marchés et cherche à développer la fréquentation sur les périodes creuses, avec l'objectif de maintenir une activité touristique sur une période aussi longue que possible dans l'année. Il indique que la stratégie consiste davantage à orienter les clientèles internationales vers des séjours combinant plusieurs destinations et à allonger leur durée de séjour, plutôt qu'à générer des déplacements uniquement pour une courte visite de Chamonix.

Enfin, la Compagnie du Mont-Blanc expérimente une offre associant hébergement et forfaits de remontées mécaniques à travers les établissements hôteliers qu'elle a récemment acquis. L'objectif est d'augmenter la durée des séjours et la fréquentation des remontées mécaniques. Si cette expérimentation s'avère concluante, le dispositif pourrait être proposé plus largement aux hébergeurs de la vallée.

M. Olivier Nau remercie la Compagnie du Mont-Blanc pour la présentation et les réponses apportées. Il souhaite obtenir des précisions sur la situation et la fréquentation du Panoramique Mont-Blanc, dont l'exploitation a été affectée par les conditions météorologiques en 2025, ainsi que sur les perspectives d'avenir de cet équipement. Il sollicite également un premier retour sur la saison estivale 2026, et souhaite connaitre l'avancement des offres combinées et de l'accord avec le train du Montenvers pour la prochaine saison hivernale.

M. Mathieu Dechavanne rappelle qu'en effet en 2018, le Panoramique Mont-Blanc avait été fortement endommagé à la suite de la rupture d'un câble. Suite à cet incident la Compagnie du Mont-Blanc avait fait le choix de reconstruire l'équipement, notamment en raison de sa valeur patrimoniale et de son caractère exceptionnel. Il précise que l'appareil, exclusivement exploité en période estivale, a depuis fait l'objet d'importants travaux de sécurisation et de modernisation. Des travaux de confortement sont également en cours sur les infrastructures situées de part et d'autre de la frontière. Selon lui, cet équipement conserve un réel intérêt pour les visiteurs et ne présente pas, à ce stade, de limite technique à la poursuite de son exploitation.

Concernant la saison estivale 2026, il indique que l'activité est satisfaisante, avec un chiffre d'affaires en progression d'environ 6 %. Cette évolution s'explique notamment par des conditions météorologiques particulièrement favorables durant une grande partie de la saison. Il souligne toutefois les conséquences importantes des épisodes de chaleur sur les équipements et l'environnement de montagne, notamment sur la grotte de glace et les infrastructures de l'Aiguille du Midi.

M. Antoine Burnet précise enfin que des discussions sont en cours concernant l'intégration du train du Montenvers aux produits Mont-Blanc Unlimited et Mont-Blanc Multipass. Une nouvelle convention commerciale est en préparation et devrait pouvoir être renouvelée prochainement.

Mme Isabelle Colle s'interroge quant à elle concernant l'évolution de l'Aiguille du Midi. Elle souhaite savoir si les fortes chaleurs et les conditions climatiques de cette année ont eu un impact plus important sur le massif et si des évolutions particulières ont été constatées. Elle s'interroge également sur les données relevées par les différents capteurs permettant de suivre l'évolution et la stabilité du site.

M. Mathieu Dechavanne indique que les abords de l'Aiguille du Midi ont effectivement été affectés par les conditions climatiques, notamment au niveau de la grotte de glace. Il souligne la nécessité d'anticiper des conditions similaires à l'avenir et d'adapter les futurs travaux et dispositifs de sécurisation en conséquence. Concernant le piton rocheux lui-même, il précise que les données issues des capteurs ne montrent pas, à ce jour, d'évolution préoccupante. La surveillance repose sur un suivi permanent associant les équipes de terrain, des géotechniciens et les travaux de recherche menés avec le CNRS. Cette combinaison permet d'identifier rapidement les éventuels risques de dégradation et de mettre en œuvre, si nécessaire, des travaux de confortement. À ce stade, le massif rocheux demeure stable.

M. le Maire remercie les intervenants pour les réponses apportées et souligne l'importance du Panoramique Mont-Blanc, à la fois comme équipement exceptionnel et comme symbole de la dimension transfrontalière et historique de la vallée. Il salue également la qualité du dialogue et la transparence mises en place par la Compagnie du Mont-Blanc, notamment concernant l'information régulière de la collectivité sur les travaux et les éventuelles difficultés d'exploitation. Il relève à ce titre les travaux engagés à l'Aiguille du Midi, notamment ceux liés au radon, qui représentent des investissements importants et nécessiteront vraisemblablement d'être poursuivis. Concernant le chantier d'Argentière, M. le Maire souligne le caractère exceptionnel et particulièrement complexe de l'opération, compte tenu notamment des conditions d'accès, de l'altitude et des contraintes météorologiques. Il salue l'exigence de qualité, le travail des équipes ainsi que la réactivité de la Compagnie du Mont-Blanc pour adapter les moyens et les compétences mobilisés afin de respecter le calendrier du projet. Il souhaite connaître la date prévisionnelle d'ouverture désormais envisagée à la suite de l'ajustement du planning. Enfin, M. le Maire tient à souligner l'attention portée par la Compagnie du Mont-Blanc aux conditions de travail et à l'accompagnement de ses collaborateurs, tant sur le plan salarial que dans leurs conditions de travail quotidiennes.

M. Mathieu Dechavanne indique que la date prévisionnelle d'ouverture du chantier d'Argentière est fixée à décembre 2027. Il précise que cet objectif demeure conditionné aux conditions météorologiques et, en priorité, au respect des exigences de sécurité, qui restent non négociables. Il rappelle que les équipes et les entreprises mobilisées mettent tout en œuvre pour respecter le calendrier prévu et que le planning est régulièrement réévalué en fonction de l'avancement du chantier et des conditions rencontrées. Enfin, M. Mathieu Dechavanne souligne l'importance de maintenir une communication transparente avec la collectivité et précise que la date annoncée constitue un objectif prévisionnel, susceptible d'évoluer si les conditions de sécurité ne permettent pas de le respecter.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 / Rapport annuel de la délégation de service public portant sur le site sommital du Montenvers, exercice 2024/2025

M. Laurent BILKE introduit le rapporteur de la Compagnie du Mont-Blanc.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

ADMINISTRATION GENERALE

4 / OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL

Mme Isabelle Colle présente la délibération. Les ouvertures dominicales des commerces sont réglementées. L'ouverture l'après-midi le dimanche est soumise à une autorisation du Conseil Municipal, par décision du Maire. Ce dispositif est renouvelé chaque année, dans la limite de 12 dimanches autorisés. Pour l'année 2027, les dates proposées sont les suivantes: les 14, 21 et 28 février pendant les vacances d'hiver, les 18 et 25 avril ainsi que le 2 mai pendant les vacances de printemps, les 18 juillet et 15 août pendant la période estivale, et les 5, 12, 19 et 26 décembre pendant les vacances de Noël. Soit un total de 12 dimanches d'ouverture autorisés pour l'année 2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 / TRANSFERT DU PERIMETRE DU MARCHE HEBDOMADAIRE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

M. Olivier Nau présente la délibération. Il précise que cette réorganisation vise à libérer la majeure partie de la place du Mont-Blanc afin de permettre l'organisation régulière de différents événements, notamment la fête foraine, le marché de Noël et, à l'hiver prochain, une patinoire temporaire. Le marché alimentaire sera maintenu sur la petite place du Mont-Blanc, tandis que le nouveau périmètre du marché s'étendra à la rue Whymper, à la place du Poilu, au parking du Poilu, à une partie de l'avenue Michel Croz et à la rue de la Tour.

Il propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver la modification du périmètre du marché hebdomadaire.

M. Philippe Charlot-Florentin attire l'attention sur les impératifs de sécurité liés au maintien du niveau Vigipirate, notamment sur les voies qui accueilleront le marché. Il souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant de prévenir les intrusions de véhicules et précise que les barrières Vauban ne constituent pas, à elles seules, un dispositif anti-intrusion adapté.

M. Olivier Nau indique que la collectivité porte une attention particulière à cette question. Il rappelle que, depuis le début du mandat, des mesures ont été renforcées afin de mieux sécuriser les zones piétonnes et d'en contrôler les accès. Il précise que des dispositifs anti-intrusion sont notamment installés lors du marché et que ces mesures sont appliquées plus largement dans les zones piétonnes, afin de garantir la sécurité du public.

M. Jonas Devouassoux souhaite prendre la parole et souligne tout d'abord que la concertation avec les commerçants aurait, selon lui, pu être davantage développée concernant le déplacement du marché. Il indique que certains commerçants auraient appris cette évolution par voie de presse et attire l'attention sur les conséquences potentielles de cette réorganisation sur leur activité, notamment le samedi matin.

Il attire également l'attention sur les contraintes liées à la présence du parking souterrain sous la place du Mont-Blanc. Il demande que les conditions de sécurité soient vérifiées avant l'installation d'équipements et d'infrastructures lourdes, notamment les véhicules et les manèges, compte tenu de leur poids et de l'ancienneté de l'ouvrage.

M. Olivier Nau précise que la sécurité de la structure du parking souterrain a fait l'objet d'une étude spécifique avant toute installation d'équipements lourds. Un cabinet spécialisé a ainsi validé la capacité de l'ouvrage à accueillir notamment la fête foraine et une patinoire. Concernant le déplacement du marché, il rappelle que celui-ci est déjà amené ponctuellement à changer de localisation lors de différents événements organisés sur la place du Mont-Blanc. La collectivité souhaite désormais pérenniser cette organisation tout en conservant une certaine souplesse, notamment avec l'intégration de la place et du parking du Poilu dans le nouveau périmètre. Il indique que les échanges avec les commerçants se poursuivent afin d'identifier la configuration la plus adaptée et de parvenir à une organisation durable et satisfaisante pour l'ensemble des parties.

Mme Sophie Persyn souligne quant à elle l'importance de la méthode et de l'information des habitants dans la conduite des projets municipaux, en rappelant l'engagement de la collectivité en faveur d'une gouvernance partagée et de la concertation. Elle estime que, quelle que soit la pertinence des projets, les habitants et les commerçants doivent être informés suffisamment en amont. Elle cite notamment le cas d'un commerçant ayant découvert par voie d'affichage le démarrage prochain de travaux à proximité de son activité, et appelle à davantage d'anticipation et de dialogue.

M. Olivier Nau rappelle que la concertation se poursuit concernant la réorganisation du marché. Il indique que plusieurs configurations sont encore testées et que les échanges avec les commerçants, les exposants et les usagers se poursuivent afin d'identifier l'organisation la plus adaptée. Il souligne également les premiers retours positifs concernant l'animation et la fréquentation de la place du Poilu.

M. le Maire reconnaît que l'information relative aux travaux a pu, dans certains cas, être insuffisante et indique que la collectivité s'engage à améliorer ses pratiques en la matière. Il précise que certains fonctionnements hérités nécessitent d'évoluer au sein des services afin de renforcer l'anticipation et la qualité de l'information transmise aux habitants et aux commerçants. En l'absence de nouvelles observations, il rappelle la modification du périmètre du marché hebdomadaire, intégrant notamment la place du Poilu et le parking du Poilu, et soumet cette modification au vote du Conseil Municipal. Il précise également qu'un arrêté municipal viendra encadrer l'organisation du marché dans le cadre des pouvoirs de police administrative du Maire.

La délibération est adoptée à la majorité.

6 abstentions, M. Jonas Devouassoux, Mme Elisabeth Alvarinas, M. Jonathan Chihi-Ravanel, Mme Rachel Scott, M. Philippe Charlot-Florentin, Mme Sophie Persyn.

AFFAIRES CULTURELLES

6 / INTEGRATION AU PATRIMOINE COMMUNAL DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE D'ARGENTIERE PAR VOIE DE DONATION

Mme Isabelle Colle présente la proposition de donation à la Commune de l'orgue de l'église Saint-Pierre d'Argentière, acquis en 2008 par l'Association des Amis de l'Orgue d'Argentière, puis restauré et agrandi pour un coût de 115 000 €, dont 40 000 € financés par la Commune. Depuis son inauguration en 2017, l'instrument participe à la vie liturgique et culturelle de la Commune, notamment dans le cadre du Festival des Heures d'Orgue.

À la suite de la fusion de l'Association avec l'Association des Amis pour les Orgues de la Commune de Chamonix, il est proposé de concrétiser la donation de l'orgue à la Commune. Sa valeur est estimée à 352 000 € HT. Cette donation permettra notamment à la Commune d'assurer son entretien et de mutualiser les interventions du facteur d'orgue avec celles déjà réalisées sur l'orgue de l'église Saint-Michel.

M. Philippe Charlot-Florentin interroge le Maire sur l'article 7 relatif à l'affectation de l'orgue et sur la possibilité pour la Commune de s'engager à maintenir ou utiliser celui-ci pour des raisons cultuelles. Le Maire reconnaît ne pas avoir immédiatement la réponse et s'engage à apporter des précisions dans les prochains jours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

7/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT

M. Laurent Bilke expose la délibération.

M. Jonas Devouassoux souhaite qu'on lui apporte des précisions quant à cette délibération.

M. Laurent Bilke précise que la pénalité de retard a été inscrite au budget en tant que créance. Toutefois, celle-ci faisant l'objet d'un recours contentieux par le concessionnaire, une provision doit être constituée en contrepartie, neutralisant ainsi temporairement la recette. À l'issue de la procédure, si la collectivité obtient gain de cause, la provision sera levée et la pénalité constituera une recette nette ; dans le cas contraire, les deux écritures resteront sans effet budgétaire.

Mme Sophie Persyn demande des précisions sur l'existence d'un accord conclu avant le changement de municipalité concernant la reprise de l'hôtel, sous certaines conditions, notamment la poursuite des travaux selon le projet initial. Elle souhaite savoir si la nouvelle municipalité a effectivement mis fin à cet accord et si cette décision pourrait entraîner le paiement de pénalités.

M. le Maire rappelle que, sous la précédente mandature, un troisième avenant au contrat de concession avait modifié plusieurs conditions, notamment la surface construite et les modalités de paiement des loyers. Des retards ayant été constatés au regard des délais prévus, des pénalités de retard ont été émises à l'encontre du groupe Centaurus sous contrat avec lequel la précédente municipalité.

À la suite de l'avenant n° 3, Centaurus ayant été remplacé par un autre groupe hôtelier, la société a contesté le titre de recettes, estimant qu'une société mère s'était substituée à elle et que les pénalités ne pouvaient donc pas lui être réclamées. Compte tenu de cette contestation juridique, la Trésorerie a recommandé la constitution d'une provision en contrepartie de la créance.

M. Philippe Charlot-Florentin indique qu'il souhaiterait que le dossier puisse être repris complètement en Conseil Municipal.

M. le Maire indique qu'un historique complet du dossier et de son état d'avancement pourra être présenté lors d'un prochain Conseil Municipal, après un éventuel examen en commission. Il précise qu'à ce stade, les échanges se poursuivent uniquement dans un cadre légal et juridique, notamment avec les services préfectoraux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 / BUDGET PRINCIPAL - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

M. Laurent Bilke expose la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9 / BUDGET ANNEXE REGIE CHAMONIX PARC AUTO - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

M. Laurent Bilke expose la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 / BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

M. Laurent Bilke présente la décision modificative n° 2, annoncée comme plus importante que celle adoptée en juin. Il précise que cette modification permet d'ajuster un budget élaboré en grande partie sous la précédente mandature, afin de tenir compte des nouvelles orientations et des dépenses réellement engagées. Il rappelle également que la suppression de certains crédits ne signifie pas l'abandon définitif des projets concernés, mais leur report éventuel, ceux-ci ne pouvant être réalisés de manière réaliste en 2026. En fonctionnement, la décision prévoit notamment les crédits nécessaires pour permettre la demande d'étalement de l'indemnité liée aux biens de retour du casino, estimée à 1,868 M€, ainsi que des crédits pour des travaux dans les bâtiments communaux, le déneigement, l'équipement de la police municipale et différentes subventions. Elle intègre également une subvention de 3 000 € à Chamonix Angels pour accompagner le déplacement des hockeyeuses à Aspen à l'occasion des 40 ans du jumelage.

Mme Blandine Wartel précise que cette subvention permettra aux hockeyeuses de Chamonix Angels de se rendre à Aspen en mars, en retour de l'accueil annuel des hockeyeuses d'Aspen à Chamonix.

Laurent Bilke indique par ailleurs que des subventions sont prévues au titre du fonds de solidarité AMG et au bénéfice du Secours populaire français, afin de contribuer aux aides destinées aux communes sinistrées par les incendies en France et aux populations touchées par les coulées de boue au Népal et au Tibet. Les montants ont été établis sur la base d'une contribution d'environ 0,25 € par habitant, en référence aux pratiques de plusieurs grandes communes du département. La décision intègre également la provision pour dépréciation de l'actif circulant liée notamment aux pénalités concernant l'Hôtel du Couttet, ainsi qu'un ajustement à la hausse de 80 000 € des impôts directs locaux.

En investissement, la décision prévoit notamment le transfert destiné à accompagner l'étalement de la charge liée au casino, la suppression de certains crédits devenus irréalisables en 2026, ainsi que des crédits pour la réhabilitation de logements communaux, des travaux de sécurisation au Majestic, au casino et au Royal, des travaux acoustiques à la salle paroissiale d'Argentière, le confortement de la passerelle du Granit, la vidéoprotection et des travaux complémentaires dans les écoles. M. Gabriel Ravanel précise que les travaux complémentaires dans les écoles comprennent notamment la pose de stores dans les bâtiments des Pèlerins, répondant à une demande importante.

M. le Maire indique que ces travaux ont été commandés et réalisés en urgence en raison des fortes chaleurs, notamment dans les crèches et les écoles accueillant des enfants, afin d'améliorer rapidement leurs conditions d'accueil.

M. Philippe Charlot-Florentin demande des précisions concernant les travaux prévus sur l'arrêt de bus du quai d'Argentière. M. Gabriel Ravanel précise que ces travaux, initialement envisagés pour l'automne, ont finalement été reportés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11 / BUDGET ANNEXE REGIE CHAMONIX PARC AUTO - DECISION MODIFICATIVE N°1.

M. Laurent Bilke expose la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12 / APPROBATION DU PROTOCOLE DE SORTIE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CASINO DE CHAMONIX

M. Laurent Bilke présente la délibération.

Mme Sophie Persyn propose qu'une commission soit consacrée à la réflexion sur l'avenir du bâtiment du Casino. Elle suggère également d'associer les citoyens à cette réflexion, notamment à travers une consultation ou des groupes de travail ouverts à la participation citoyenne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13 / DELEGATION DONNEE AU MAIRE DE PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE

M. Laurent Bilke présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

JURIDIQUE

14 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT UNE DECISION D'ESTER EN JUSTICE DANS L'INSTANCE N°2608015 ET DE CONCLURE UNE CONVENTION D'HONORAIRES AVEC LA SOCIETE HK LEGAL

M. Gaspard Terray présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

15 / APPROBATION DES TARIFS PUBLICS HIVER 2026/2027 ET ETE 2027 DE LA DSP « DOMAINES SKIABLES » DOMAINES DU BREVENT – LA FLEGERE – LA BALME/LE TOUR – LES GRANDS MONTETS

M. Laurent Da Cunha ne prend pas part au vote et quitte la salle.

M. Laurent Bilke présente la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 vote contre : Mme Sophie Persyn.

16 / APPROBATION DES TARIFS PUBLICS HIVER 2026/2027 ET ETE 2027 PROPRES ET COMBINES DE LA DSP DU SITE DU MONTENVERS,

M. Laurent Da Cunha ne prend pas part au vote et quitte la salle.

M. Laurent Bilke présente la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 vote contre : Mme Sophie Persyn.

17 / APPROBATION DES TARIFS PUBLICS HIVER 2026/2027 ET ETE 2027 DE LA DSP « AIGUILLE DU MIDI »

M. Laurent Da Cunha ne prend pas part au vote et quitte la salle.

M. Laurent Bilke présente la délibération.

M. Jonas Devouassoux demande des précisions sur l'avenir du Glaciorium, notamment sur son évolution et ses conséquences pour la DSP du Montenvers, compte tenu des retards pris par le projet et de son importance pour le site. M. le Maire explique que plusieurs échanges ont eu lieu avec la Compagnie du Mont-Blanc et la régie du Montenvers afin de réexaminer les différentes options concernant le Glaciorium. Le projet initial, estimé à environ 23 millions d'euros, est actuellement mis en sommeil, notamment au regard des contraintes liées aux travaux, au transport des matériaux, au dérèglement climatique et à l'impact environnemental du site. La réflexion s'oriente désormais vers un équipement plus réduit au Montenvers, complété par un équipement développé en bas de vallée, afin de proposer un projet plus adapté aux contraintes du site, moins impactant pour l'environnement et accessible à un plus large public. Les discussions se poursuivent sur cette nouvelle orientation.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 vote contre : Mme Sophie Persyn.

18 / APPROBATION TARIFS PUBLICS HIVER 2026/2027 ET ETE 2027 DE LA DSP DOMAINE SKIABLE DES PLANARDS

M. Laurent Bilke présente la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité – 1 vote contre : Mme Sophie Persyn.

RESSOURCES HUMAINES

19 / AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. François-Xavier Laffin présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20 / MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUVANT BENEFICIER D'UNE CONCESSION DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.

M. François-Xavier Laffin présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MARCHES PUBLICS

21 / ADHESION AU DISPOSITIF "ACHATS PUBLICS MUTUALISES" DU SYANE

M. Olivier Nau présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22 / ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIFS AUX MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES

M. Olivier Nau présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23 / ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTANT SUR LES BESOINS D'HYDROCURAGE ET INSPECTION TELEVISUELLE DES RESEAUX HUMIDES ; DE REDACTION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE ; DE PRESTATION DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

M. Olivier Nau présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

24 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE PRETRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA FERME COMMUNALE DE MONTROC DANS LE CADRE DU CDAS 2026

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25 / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE D'ARGENTIERE DANS LE CADRE DU CDAS 2026.

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

26 / ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2027 POUR LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Mme Isabelle Matillat expose la délibération.

Mme Sophie Persyn demande si, après les opérations de coupe et d'évacuation du bois, une reforestation est prévue et, le cas échéant, si de nouvelles essences seront privilégiées. Mme Isabelle Matillat précise que la stratégie retenue consiste, dans un premier temps, à laisser la forêt se régénérer naturellement. Si, au bout de trois ans, la régénération s'avère insuffisante, des plantations pourront être réalisées, en privilégiant des essences davantage adaptées aux évolutions climatiques à venir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27 / CONVENTION D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE – EURL SOCIETE HOTELIERE LA PRAIRIE – MME LOCHET LAUREN.

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SECURITE

28 / AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA GESTION DES RISQUES D'AVALANCHES SUR LA RD 1506 AU COL DES MONTETS AVEC LE DEPARTEMENT

M. Olivier Nau présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

29 / DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE BORD DE VOIRIE - ROUTE HENRIETTE D'ANGEVILLE

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30 / CESSION D'EMPRISE DE BORD DE VOIRIE - ROUTE HENRIETTE D'ANGEVILLE

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31 / SERVITUDE DE PASSAGE SOUTERRAIN D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES - CHEMIN DES GRANDS BOIS

M. Gabriel Ravanel présente la délibération.

Aucune question n'est soulevée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION DU 03 JUILLET 2026 AU 28 AOUT 2026 INCLUS

M. Jed Hamdi fait lecture des informations au Conseil Municipal.

33 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCE ET BAUX ARTISANAUX DU 03 JUILLET 2026 AU 28 AOUT 2026 INCLUS

M. Jed Hamdi fait lecture des informations au Conseil Municipal.

34 / INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS DU 03 JUILLET 2026 AU 28 AOUT 2026 INCLUS.

M. Jed Hamdi fait lecture des informations au Conseil Municipal.

QUESTIONS ORALES

Il n'y a pas de questions orales.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Sophie Persyn demande des précisions sur la transmission aux conseillers municipaux des propositions et demandes de rencontre des différentes listes candidates aux élections sénatoriales. Elle indique notamment que la liste de La France Insoumise aurait adressé des communications aux mairies afin qu'elles soient transmises aux élus, sans avoir obtenu de réponse ni avoir été reçue à ce jour.

M. le Maire précise que plusieurs sollicitations de candidats ont bien été relayées auprès des élus. Il indique ne pas avoir connaissance d'une demande de rencontre de La France Insoumise adressée à la mairie et suggère de vérifier les coordonnées du destinataire. Il se dit toutefois disposé à organiser une rencontre avec les candidats concernés si la mairie est officiellement saisie à la bonne adresse.

La séance est levée à 21 H 55.

MAIRIE DE CHAMONIX-MT-BLANC (Hte-Savoie)

Le Secrétaire de séance,

Olivier NAU.